

Monsieur le DASEN, Mesdames Messieurs les membres de la CAPD

Le contexte de fonctionnement du pays et des écoles est marqué depuis presque un an par la pandémie de COVID-19 qui impacte fortement le fonctionnement du système éducatif mais qui complique aussi la situation administrative des personnels : certifications CAFIPEMF, CAPPEI reportées, manque de réunions, mesures administratives et sanitaires annoncées au fil des semaines et apprises par les médias... Les personnels ont exprimé le 26 janvier et le 4 février leurs revendications face à la crise sanitaire mais aussi sur les exigences en termes de postes, d'amélioration de carrière, de revalorisation des salaires, d'amélioration de fonctionnement du service public qui a fait la preuve de son rôle moteur et structurant de notre société au fil de cette épreuve. Nous ne pouvons pas commencer cette CAPD sans vous faire part de ces légitimes revendications.

La CAPD d'aujourd'hui étant redevenue réglementaire, pour traiter les CFP et de la Liste d'Aptitude, c'est dans un contexte d'épidémie grave que nous la tenons ; nous prendrons le temps d'exprimer nos inquiétudes et notre colère face à des mesures qui sont prises sans associer les enseignants qui malgré leur lassitude assurent le fonctionnement des écoles en ayant à cœur de permettre de garder le cap de la réussite de tous les élèves, notamment pour les plus défavorisés, ceux pour qui le risque de décrochage est réel suite aux épreuves du confinement du dernier trimestre de l'année scolaire dernière. Dans les médias, on entend que la situation sanitaire se dégrade, que les hôpitaux commencent à être saturés, que le protocole sanitaire a évolué en début de semaine....comment le Ministre de l'Éducation Nationale peut-il continuer de dire que «tout va bien dans les écoles » sans nous donner les moyens de protéger les élèves et les personnels car oui, le virus circule dans les écoles : Quid des cas confirmés, des masques papier type 1, des évictions, des remplacements, des classes fermées, des brassages obligatoires sur temps scolaire ou péri scolaire faute de personnels, des modalités d'attribution des ASA pour les enseignants et AESH... ?

Nous avons appris par nos collègues du 04 que les contrats des contractuel-les enseignant-es ne seraient pas prolongés après le 19 février. Or l'état d'urgence sanitaire a quant à lui été prolongé.

Quid des personnels actuellement en ASA ? Le SNUipp-FSU 13 demande que l'administration clarifie avant les vacances d'hiver leur position pour la prochaine rentrée. La question du remplacement reste donc plus que jamais d'actualité et risque de perdurer l'année prochaine, même si nous serons peut-être vacciné-es. Aujourd'hui faute de moyens, de nombreux remplacements ne sont pas assurés en élémentaire, en maternelle, pour des périodes parfois supérieures à 1 semaine.

Les vacances de postes en cours d'année ne sont pas compensées par des recrutements et notre département est déficitaire en ETP. Les départs en retraite pour invalidité, les CLD, les ruptures conventionnelles qui ont mis tant de temps à être réalisées... Comment la DSDEN 13 a-t-elle envisager de compenser ces départs ? Moyens de remplacement en moins à la rentrée? Motifs de refus des temps partiels sur autorisation ? Il serait judicieux d'anticiper en demandant au Ministère une possibilité d'augmenter le nombre de permutations ou des inéat, afin de ne pas reproduire une situation de déficit tout en permettant aux personnels de bénéficier de droits leur permettant de concilier leurs projets ou leur situation personnelle tout en garantissant une situation où le département bénéficierait de l'ensemble des ETP. Il est important d'anticiper sur ces situations car l'examen bienveillant des demandes et des situations individuelles participe d'une gestion humaine des personnels qui sont fort malmenés en cette période.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les situations difficiles que vivent nos collègues

malades en attente de décisions du comité médical. Il n'est pas acceptable qu'à la maladie s'ajoutent des difficultés financières souvent importantes en raison des retards conséquents (plusieurs mois) du comité médical.

Enfin, nombre de collègues nous font part de leurs difficultés en raison de situations économiques dégradées pour leurs conjoints ou leurs enfants. A cet égard, il est indispensable de régulariser au plus vite les retards de paiements que ce soit pour les promotions, la prime d'équipement informatique, les indemnités.

En ce qui concerne l'ODJ, les avancements automatiques d'échelon vont être actés aujourd'hui, alors qu'ils étaient censés s'appliquer depuis le 1er septembre 2020. Au vu des développements informatiques nécessaires, le SNUipp-FSU 13 demande que la régularisation de ces avancements automatiques et leur mise en paiement se fassent sur la paye de février.

Au moment où la direction et le fonctionnement des écoles sont si complexes en lien avec une charge de travail déjà considérable auparavant et accentuée par les protocoles COVID-19, nous souhaitons un examen bienveillant des candidatures à la Liste d'Aptitude, et notamment le retour sur les 9 avis défavorables suite à la commission d'harmonisation du jury départemental afin de permettre à tous les collègues concerné d'accéder à cette fonction en misant aussi sur la qualité d'une formation initiale indispensable. Le fonctionnement des écoles en effet a été altéré depuis des mois, en individualisant davantage le rapport des personnels à leurs classes. Formations, animations pédagogiques, réunions annulées ou réalisées en distanciel sont autant d'éléments qui ont pesé sur la préparation des candidatures. Ces refus sont-ils liés à certaines commissions, puisque nous n'avons pas la liste des différents jurys ou à des critères précis ? Nous vous rappelons notre opposition au principe des listes d'aptitude qui gardent toujours un rôle prépondérant de critères subjectifs. En tout état de cause, le SNUipp-FSU 13 demande à ce que chaque candidat-te puisse demander à consulter l'avis le concernant après CAPD. En cas d'avis défavorable, le SNUipp-FSU 13 demande à ce que le/la collègue puisse recevoir un courrier lui expliquant ces éléments, ce, par simple respect et dans un souci de transparence. Si celui/celle-ci se représente l'année suivante, il est demandé que la commission n'ait pas accès au précédent résultat du/de la candidat-e.

En ce qui concerne le dernier point, les Congés de Formation Professionnelle, le SNUipp FSU 13 dénonce le faible contingent des congés à distribuer ; Cette année encore, la grande majorité des demandes ne sera pas satisfaite. Les enseignant-es ne comprennent pas pourquoi il leur faut attendre 6 demandes consécutives avant de pouvoir envisager d'obtenir leur formation. Comme les années précédentes, comme c'était le cas auparavant dans le 13, nous réitérons notre demande de fractionner le CFP en temps partiel sur l'année, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de collègues satisfait-es.

Enfin, pour terminer, nous tenons particulièrement à remercier les personnels des services, qui dans ce contexte particulier depuis bientôt 1 an, continuent de travailler au mieux pour les enseignant-es des BDR.

Nous vous remercions pour votre attention.